



Commune de Mirabel
92 chemin des Auches
07170 MIRABEL
Tél. 04 75 36 72 02
secretariat@mairie-mirabel.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Ouverture du conseil municipal 20h38

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

- 1 – examen et vote des taux des impôts directs locaux
- 2 - vote du budget 2026 de la commune de Mirabel
- 3 - création d'une ligne budgétaire « fêtes et cérémonies » du budget communal
- 4 - vote du budget annexe assainissement 2026
- 5 - désignation des délégués au Syndicat des eaux Olivier de Serres
- 6 - élections des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)
- 7 - désignation des membres de la CCID (commission communale des Impôts Directs)
- 8 - adoption du nouveau logo pour la commune
- 9 – attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADEAM

Question diverses

Mise en place d'un conseiller municipal référent pour les questions de défense

Présents : MARTARESCHE Christopher, NURY Tony, THIZEAU Marie, GERMAIN Raphaël, LOYRION Clémence, BOYREL Didier, DELAVEAU Catherine, MILESI Yves, Valérie DUPRAT-AUDIGIER, GAUD Jean-Louis, LOISELET Romain, EYROLET Charlène, HAYE Marion-Peggy ;

Excusés : DEROCLES MATHON Catherine, donne pouvoir à Catherine DELAVEAU ainsi que LANGLOIS Guillaume, donne pouvoir à Christopher MARTARESCHE

Le quorum étant atteint, le conseil est en mesure de délibérer valablement.

Mme Marion-Peggy HAYE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 : voté à l'unanimité.

1 – Examen et vote des taux des impôts directs locaux

Le maire rappelle la proposition d'augmentation de 2% en correspondance avec l'inflation de 2025 à 0.9% et les prévisions 2026, très fluctuante à l'heure actuelle, mais qui ne devraient pas être inférieure à 1.5%. Pour mémoire, le taux d'imposition a été réévalué une seule fois au cours de l'ancienne mandature, en 2024 (+5%).

La proposition d'augmentation de 2% est votée à l'unanimité.

2 - Vote du budget 2026 de la commune de MIRABEL

Mme Marie THIZEAU 2^{ème} adjointe, présente une synthèse du budget primitif 2026 avec tout d'abord un rappel sur le fonctionnement d'un budget communal et notamment la notion d'équilibre entre les recettes et les dépenses pour chaque section (Fonctionnement et Investissement).

Elle présente ensuite les chiffres clés à retenir pour le budget 2026 :

840.544,00€ pour la section de fonctionnement et 627.754,00€ pour la section d'investissement.



Pour la partie fonctionnement, présentation du détail des recettes (rappel du montant de 299. 245,00€ d'excédent 2025 reporté) et des dépenses (prévision de 425.875,00€ d'affectation à l'investissement). À noter une prévision de dotation de l'état en hausse de 3,13 %.

Le maire rappelle que la commune de Mirabel ne dispose pas d'école et que les frais de scolarité des enfants scolarisés dans les communes voisines représentent une charge importante pour la commune. Il précise également que les coûts de scolarisation en maternelle et en primaire varient selon les communes, ces derniers étant calculés sur la base des dépenses réelles de fonctionnement de leurs écoles respectives.

Il est aussi précisé que le maire de Saint-Jean-le-Centenier souhaite qu'une convention soit établie avec la commune de Mirabel concernant la scolarisation des enfants domiciliés à Mirabel et fréquentant l'école de sa commune.

Le maire rappelle la nécessité de conclure des conventions avec l'ensemble des établissements scolaires accueillant les enfants de la commune, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour la partie investissement, les 2/3 des recettes (68%) proviennent de la section de fonctionnement comme indiqué ci-dessus. Le tiers restant étant quasi à part égale entre l'excédent d'investissement capitalisé, les subventions attendues et les opérations d'ordre.

Les principaux travaux d'investissement retenus pour 2026 sont les suivants :

- Voiries et réseaux : chemins Baume de Bouze, de Montfleury, de Tarnondette et de la Sauzède, créations de fossés (drainage et lutte contre l'érosion), purge des chemins des Rochers et de St Gineys entre autre.

- Travaux et équipements : sécurisation de la falaise au lieudit Les Avias, renforcement du mur du chemin des Guiniberts, portails communaux (garage et cimetière), toilettes publiques et City-Park, logements communaux.

Les subventions d'investissement attendues pour 2026 sont pour l'heure de 64.867,00€.

Détails des subventions attribuées :

- Toilettes publiques projet démarré en 2024, terminé en 2026 : construction neuve d'un équipement de service public moderne, financée à hauteur de 37.367,30 € de subventions.
- Réfection de la voirie communale : 20.000,00 € de subvention accordés au titre du volet « Pacte routier » du Département de l'Ardèche, soit 40 % d'aide pour un coût total de travaux estimé à 50.000,00 € en 2026.

Le budget 2026 de la commune de Mirabel est voté à l'unanimité.

3 - création d'une ligne budgétaire "fêtes et cérémonies" du budget communal

Le maire rappelle l'obligation pour la collectivité de préciser les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonie » comme préciser ci-dessous -

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou autres et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations.



- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départ d'un agent, récompenses sportives, manifestations ou lors de réceptions officielles à hauteur de 1.500,00€.

- Les frais de représentations ou spectacles en lien avec une cérémonie organisée par la collectivité.

- Les frais de restauration des élus ou des employés communaux accompagnés de leur conjoint, liés aux actions intercommunales ou à l'occasion d'événements ponctuels comme les fêtes de fin d'années.

- L'achat de denrées et de petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions en lien avec les événements ci-dessus énoncés.

Toutes les propositions de cette délibération sont votées à l'unanimité.

4 - vote du budget annexe assainissement 2026

Le maire présente la note de synthèse du budget assainissement envoyé aux élus le 15 avril 2026.

Le budget annexe assainissement est présenté en section de fonctionnement pour un montant de 39.135,60 € et pour la section d'investissement 22.424,44 €.

Le budget annexe assainissement est voté à l'unanimité.

5 - désignation des délégués du syndicat des eaux Olivier de Serres

Le maire rappelle le fonctionnement et le rôle du syndicat et l'importance de notre présence au sein de ce dernier étant donné les enjeux à venir sur un sujet aussi sensible que la gestion de l'eau. Il rappelle également que la gestion de l'eau a été confiée en 2022 et pour une durée de 12 ans à la société SAUR par contrat de délégation de service public (DSP) et rajoute que la réflexion sur le mode de gestion devra par conséquent être entamée avant la fin de la mandature.

Il propose comme délégués titulaires Christopher MARTARESCHE et Didier BOYREL et comme délégués suppléants Marion Peggy HAYE et Romain LOISELET.

Il est proposé d'effectuer le vote à main levée : proposition acceptée à l'unanimité.

La proposition des délégués titulaires et suppléants est votée à l'unanimité.

6 - Élections des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Le maire rappelle le rôle et le fonctionnement de la commission d'appel d'offre et notamment les seuils financiers à partir desquels la commission doit être saisie, à savoir : 216.000,00€ pour un marché de fourniture et service et 5.404.000,00€ pour un marché de travaux et contrat de concession. Il précise que la commission est présidée par le maire.

Le maire propose la composition de la commission d'appel d'offre suivante :

Président de la commission : Christopher MARTARESCHE

Titulaires : Tony NURY , Marie THIZEAU, Raphaël GERMAIN

Suppléants : Marion-Peggy HAYE, Yves MILESI , Jean Louis GAUD

Il est proposé d'effectuer le vote à main levée : proposition acceptée à l'unanimité.

La composition proposée est votée à l'unanimité.

7 - désignation des membres de la CCID



Commune de Mirabel
92 chemin des Auches
07170 MIRABEL
Tél. 04 75 36 72 02
secretariat@mairie-mirabel.fr

Le maire rappelle le rôle et le fonctionnement de la Commission Communale des Impôts Directs et précise que ne peut faire partie de cette commission que les contributeurs directs de la commune.

Il propose la composition suivante :

<i>Président</i>	Christopher MARTARESCHE
<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Marie THIZEAU	Tony NURY
Raphaël GERMAIN	Didier BOYREL
Marion-Peggy HAYE	Jean Louis GAUD
Catherine DELAVEAU	Charlène EYROLET
Yves MILESI	Romain LOISELET
Catherine MATHON-DEROCLES	Floriane URVOY
Valérie DUPRAT-AUDIGIER	Damien TAULEMESSE
Eric LOYRION	Laetitia VIGNE
Jean Louis CHAUSSEDENT	Patrick LORENZI
Françoise RAOUX	Jacqueline LACOUR
Alain MARSAC	Christian BONINO
Claude SCHALL	Leila ZAKRI

Il est proposé d'effectuer le vote à main levée : proposition acceptée à l'unanimité.

La composition proposée est votée à l'unanimité.

8 - Présentation du nouveau logo de la commune

Jean Louis GAUD présente la nouvelle identité graphique ainsi que le nouveau logo de la commune. Il précise que le département a donné son accord pour la mention « Ardèche » soit utilisée.

La nouvelle identité graphique ainsi que le nouveau logo sont votés à l'unanimité

9 – Demande de subvention de l'association des Étudiants d'Ardèche Méridionale (ADEAM)

L'Association des Étudiants d'Ardèche Méridionale (ADEAM) formule une demande de subvention d'un montant de 400,00€ pour un événement intitulé « Le Printemps du Pradel », prévu le 30 mai 2026 au Domaine Olivier de Serres pour marquer la fin de l'année universitaire. L'ADEAM a été créée à l'automne 2024 et agréée par l'Université Grenoble Alpes. Le siège social est situé au sein du CERMOSM à MIRABEL et l'objet de l'association est de :

- participer à l'animation de la vie étudiante du campus rural de l'Université Grenoble Alpes en sud-Ardèche
- promouvoir le travail des doctorants, étudiants et jeunes chercheurs,
- mettre en place des instruments facilitant l'insertion professionnelle des étudiants



Commune de Mirabel
92 chemin des Auches
07170 MIRABEL
Tél. 04 75 36 72 02
secretariat@mairie-mirabel.fr

Pour mémoire, la subvention accordée à l'ADEAM en 2025 était de 200,00€.

Le maire propose d'accorder une subvention à hauteur de 300€.

La proposition est votée à l'unanimité.

Question diverses :

Le maire expose la nécessité de désigner sans délibération un « correspondant défense » de la commune de Mirabel, conseiller qui aura pour mission d'être le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la nation et les armés, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Le maire se propose d'être ce correspondant, ce que le conseil municipal valide.

Fin du conseil municipal à 22h23

La secrétaire de séance.

Mme Marion-Peggy HAYE

Le Maire

M. MARTARESCHE Christopher

